

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_105-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 23 mars 2023

Présents à la séance : 81

Compte-rendu de la séance :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé à la salle des Fêtes de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme GOUILLART, M. LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme BERROYER, MM. SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, M. KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : MM. FIGENWALD, BEAUVOIS, DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Le délégué de la commune de Fouquières-lez-Béthune : M. WYNNE ; Le délégué de la commune de Gonnehem : M. ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mme LECOMPTE, M. FAVIER, Mme POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme MONVOISIN ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. BOBEK, COUVILLERS, Mme BACHELET ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mmes ANTKOWIAK, BACLET, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ;

Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigne : M. CHRETIEN ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, COBROT, GROCQ.

Ont donné pouvoir : M. PERRIN à M. JEVTOVIC, Mme CHOCHOI à Mme PHILIS, Mme BEIGNIER à Mme LOISEAU, Mme LEFEBVRE à M. BEAUVOIS, Mme VANBERGUE à M. FIGENWALD, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES.

Se sont fait représenter : M. GACQUERRE par Mme GOTTRAND, M. CAUET par Mme BREUVART-PETITPAS, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. BEUGIN par M. DUMUR, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme LEFEBVRE par Mme MONVOISIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE par Mme BACHELET, Mme GODART par Mme LEPINE,

Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, MM. GACQUERRE, PERRIN, Mme CHOCHOI, M. CAUET, Mme BEIGNIER, Mmes LEFEBVRE, VANBERGUE, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. BEUGIN, M. BONNIERE, MM. DOUVRY, QUENIART, Mme DUBY, MM. DELORY, VAAST, FONTAINE, Mme LEFEBVRE, M. DELANNOY, Mmes CARON, SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. BLONDEL, Mmes GODART, BASSOM.

M. Jean-Marie CARAMIAUX, délégué titulaire de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

1-05 - PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,

Monsieur le Président propose au comité syndical :

> Pôle Solidarité-Santé, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

La suppression de 20 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

La suppression de 2 postes du cadre d'emplois des Aides-soignants territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023 et la création consécutive de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Restauration Collective

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Services Techniques

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification de 3 postes du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_105-DE



*L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes au tableau des emplois.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.*

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme



Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 31/03/2023

Qualité : Président

Pôle Solidarité-Santé, SAAD

➤ de supprimer 20 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2023.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-180	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-181	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-184	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-186	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-187	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-188	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-189	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-190	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-191	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-192	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-193	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-194	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-195	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-196	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-284	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-311	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-316	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-320	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23
suppression	20-336	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social principal de 1ère classe	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23

suppression	20-528	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	- Agent social principal de 2ème classe - Agent social principal de 1ère classe	Temps non complet 85 h / mois	Envoyé en préfecture le 31/03/2023	Reçu en préfecture le 31/03/2023 Publié le 04/04/2023 01/04/23	S ² LOW
						Publié le 04/04/2023		

➤ de supprimer 1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er avril 2023.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-174	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	10	01/04/23

Au Pôle Solidarité-Santé, EHPAD F. Degeorge :

➤ de modifier 1 poste du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation à compter du 1er avril 2023 afin d'ouvrir ce poste au recrutement de contractuel.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, dans le cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints territoriaux d'animation.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-047	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe - Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/04/23
création	23-001	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe - Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/04/23

Au Pôle Solidarité-Santé, EHPAD M. Curie :

➤ de transformer 2 postes du cadre d'emplois des Aides-soignants territoriaux en 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine médico-social.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Agents sociaux territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	22-062	Médico-sociale	Aides-soignants territoriaux	- Aide-soignant de classe normale - Aide-soignant de classe supérieure	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23
création	23-003	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	- Agent social principal de 2ème classe - Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23

suppression	22-067	Médico-sociale	Aides-soignants territoriaux	• Aide-soignant de classe normale • Aide-soignant de classe supérieure	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23
création	23-004	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_105-DE

➤ de modifier 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine médico-social.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Agents sociaux territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-453	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23
création	23-005	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps non complet 28 h / semaine	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23
suppression	20-526	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23
création	23-006	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps non complet 28 h / semaine	Pôle Solidarité-Santé	11	01/04/23

Au Pôle Restauration Collective :

➤ de modifier 1 poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 1er avril 2023 afin d'ouvrir ce poste au recrutement de contractuel.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-010	Technique	Adjoints techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/23
création	23-009	Technique	Adjoints techniques territoriaux	• Adjoint technique • Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/23

➤ de modifier 1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er avril 2023 afin d'ouvrir ce poste au recrutement de la catégorie C de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints administratifs territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-003	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/23
création	23-011	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• "Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe"	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/23

Au Pôle Services Techniques :

➤ de modifier 1 poste du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1er avril 2023 afin d'ouvrir ce poste sur tous les grades du cadre d'emplois.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, dans le cadre d'emploi des Techniciens territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Techniciens territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-110	Technique	Techniciens territoriaux	• Technicien	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23
création	23-002	Technique	Techniciens territoriaux	• Technicien • Technicien principal de 2ème classe • Technicien principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23

➤ de modifier 3 postes du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 1er avril 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-038	Technique	Adjoints techniques territoriaux	• Adjoint technique • Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23

création	23-007	Technique	Adjoint techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Reçu en préfecture le 31/03/2023 Publié le 04/04/2023 01 01/04/23 01 01/04/23 01 01/04/23 01 01/04/23 01 01/04/23			062-246200638-20230330-DCS_230329_105-DE 01 01/04/23		
suppression	21-040	Technique	Adjoint techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23			
création	23-008	Technique	Adjoint techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23			
suppression	21-015	Technique	Adjoint techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23			
création	23-010	Technique	Adjoint techniques territoriaux	• Adjoint technique principal de 2ème classe • Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/04/23			

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.